



## L'IDHEAP EN BREF

Avec l'Institut de hautes études en administration publique, l'Université de Lausanne dispose d'un centre unique en Suisse se consacrant à l'enseignement et à la recherche dans le domaine de la conduite des organisations publiques et parapubliques. Accrédité par la Confédération et au niveau international (EAPAA), l'IDHEAP est aussi un observateur indépendant et un fournisseur de conseils reconnu par les administrations, les responsables politiques et la Confédération.

L'IDHEAP propose une large palette de formations pour acquérir et perfectionner les connaissances nécessaires aux spécialistes des affaires publiques. Il dispense ainsi le MPA (Master of Public Administration), le Master PMP (Master of Arts in Public Management and Policy) et le CEMAP (Certificat Exécutif en Management et Action Publique) et organise des cours de courte durée. Il assure également la formation doctorale en administration publique de l'Université de Lausanne.

**IDHEAP**  
Institut de hautes études en administration publique  
Université de Lausanne  
Adresse postale: Bâtiment IDHEAP, CH-1015 Lausanne  
Adresse physique: Rue de la Mouline 28, 1022 Chavannes-près-Renens  
Téléphone: +41 (0)21 692 68 00, Fax: +41 (0)21 692 68 09  
E-mail: idheap@unil.ch, www.unil.ch/idheap



**IDHEAP**  
Institut de hautes études  
en administration publique

# LA FABRICATION D'UNE LOI

Méthodes et techniques législatives

Responsable du cours: Professeur Luzius Mader



La Formation Continue UNIL-EPFL, un partenariat entre l'Université de Lausanne (UNIL) et l'EPFL pour une formation continue de pointe.  
[www.formation-continue-unil-epfl.ch](http://www.formation-continue-unil-epfl.ch)



UNIL | Université de Lausanne  
**IDHEAP**  
Institut de hautes études  
en administration publique

## CONTEXTE & THÉMATIQUE

La genèse et la fabrication de la législation ne sont pas abordées dans la formation juridique. Ce cours met l'accent sur les mécanismes, les méthodes, le déroulement et le rôle de chaque protagoniste dans la naissance d'une loi. Les participant-e-s pourront se familiariser avec les étapes importantes de la procédure législative, les aspects essentiels de la gestion de projets législatifs, la démarche méthodique en matière de préparation et de mise en œuvre de la législation et la rédaction d'actes législatifs.

## OBJECTIFS & UTILITÉ

Le but du cours est d'introduire les participants à la jurisprudence et de les préparer au travail légistique. Il s'agit de leur offrir une formation qui fournit les bases nécessaires pour pouvoir participer activement et efficacement aux travaux législatifs et de gérer ou diriger des projets législatifs.

Conformément à ces objectifs, le cours sera interactif et comportera beaucoup d'exercices pratiques (individuels ou en groupe) dont les résultats seront présentés et discutés. Pour certains aspects, des spécialistes extérieurs seront invités.

## PUBLIC CIBLE

Le cours s'adresse notamment à des personnes qui, dans le cadre de leurs activités professionnelles ou politiques, sont appelées à participer à des travaux législatifs, que ce soit au sein d'une administration publique, d'une organisation non-gouvernementale, d'un parti politique ou d'un parlement. Il s'adresse aussi à des étudiant-e-s du MPA. Une formation juridique n'est pas nécessaire pour participer au cours car le travail légistique est nécessairement pluridisciplinaire.

## MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT ET D'ANIMATION

Il s'agit d'élaborer une loi sur le financement des partis politiques en passant par toutes les étapes du processus législatif. Le produit final de cet atelier légistique sera un projet de loi.

## QUELQUES TÉMOIGNAGES

Lors de la précédente édition, les participantes et participants ont particulièrement apprécié : « La clarté et l'excellente structure de l'enseignement. Les notions théoriques fondamentales furent très bien expliquées. L'interactivité du cours et les possibilités d'un dialogue fécond qu'elle permet est également un point fort à relever. »

« La disponibilité de M. Mader et sa capacité à équilibrer le contenu du cours entre pratique et théorie. J'ai particulièrement apprécié sa volonté d'impliquer et d'associer l'ensemble des participants aux discussions. »

« Le thème choisi pour effectuer le travail de rédaction d'une loi, ainsi que la dynamique de groupe. M. Mader nous a également très bien orienté sur des points techniques. La transmission de son expérience professionnelle sur le sujet a aussi été un point fort. »

## PRATIQUE

### Direction du cours

Professeur Luzius Mader, Office fédéral de la justice, 3003 Berne.  
Tél. : +41 (0)58 462 41 02. Courriel : luzius.mader@bj.admin.ch

### Conditions d'admission

Le cours est ouvert à toute personne au bénéfice d'un diplôme universitaire ou d'une expérience professionnelle équivalente.

### Inscription, dates et horaires

Toutes ces informations sont disponibles sur le site du cours [www.unil.ch/idheap/mtl](http://www.unil.ch/idheap/mtl)

### Certificat et attestation

Une participation active et régulière au cours donne droit à une attestation. En outre, l'IDHEAP délivre un Certificate of Advanced Studies (CAS) aux participantes et participants qui satisfont aux critères d'évaluation se rapportant à la préparation et à la présentation d'un travail personnel.

Quant aux étudiant-e-s MPA, ils / elles sont tenu-e-s de présenter un travail (en groupe de deux à trois) relatif au sujet traité dans le cours.

### Finance d'inscription

CHF 3'800.– pour l'ensemble du cours (documentation comprise) à verser dès réception de la facture mais au plus tard avant le début du cours.

Tout désistement doit être annoncé par écrit. Si un désistement est annoncé entre 21 et 10 jours avant le début du cours, le 10 % de la finance est dû. Si un désistement est annoncé moins de 10 jours avant le début du cours, la finance d'inscription est entièrement due.